

destinées à l'église, le savant chanoine ajoutait : « La mélodie, ou le chant, de ces sortes de compositions est trop souvent chargé de fioritures, de roulades, de triolets, de cadences à effet, qui lui donnent une allure théâtrale mondaine, passionnée. Cet inconvénient devient encore pire, lorsque la mélodie ainsi qu'il arrive presque toujours, se développe en solos dans l'enceinte sacrée. On croirait alors être à la scène, en face d'un chanteur, d'une cantatrice exercée ; et la méprise serait complète, si la configuration de l'édifice et les rites augustes qui s'y opèrent ne nous rappelaient, pour faire encore mieux ressortir cette inconvenance, la sainteté du lieu. Les solos présentent en outre le grand inconvénient de poser l'exécutant sur un piédestal, et d'absorber ainsi sur sa personne cette attention particulière dont un Dieu jaloux doit toujours avoir la plus grande part, surtout dans son temple, où il veut être exclusivement adoré. En général, on réussit mal, dans les choses du culte, à sacrifier ainsi à l'individualité . . . »

Le chanoine Duclos, dans son ouvrage *Sa Sainteté Pie X et la Musique religieuse*, d'où j'ai tiré cette citation, ajoute : « Nous sommes loin de voir appliquer ces principes. » Je le demande à tout chrétien connaissant tant soit peu la musique employée dans nos églises.

Une autre opinion que j'ai promis de citer, c'est celle du Rév. M. F. Verhelst, dans son ouvrage *La Musique sacrée*, p. 11 : « Hélas ! ce que l'on entend dans nos églises le rappelle pas toujours le chant grégorien ni les formes sévères de la polyphonie ! N'a-t-on pas exécuté dernièrement, à Sainte-Gudule de Bruxelles, un *Te Deum* écrit par le chef de musique d'un régiment de ligne sur des motifs de sonneries militaires, et concluant par la Brabançonne ? C'est un cas exceptionnel, dira-t-on ; soit, mais le fait seul que pareille polissonnerie ait pu se perpétrer en pleine collégiale de Sainte-Gudule, sans soulever des protestations générales, le fait seul est tristement significatif. »

Je pourrais cependant en signaler d'autres non moins graves, qui ont pour théâtre des églises de second et troisième ordre.

Le nombre de messes et de motets à éliminer, comme ne répondant pas aux vues du Saint-Siège, est considérable.

Il y a d'abord tout ce qui n'est pas réellement artistique : et